NATIONS
UNIES

E

Conseil économique
et social

Distr.
GÉNÉRALE

E/C.12/2005/SR.52
25 novembre 2005

Original: FRANÇAIS

COMITÉ DES DROITS ÉCONOMIQUES, SOCIAUX ET CULTURELS

Trente-cinquième session

COMPTE RENDU ANALYTIQUE DE LA 52e SÉANCE

tenue au Palais Wilson, à Genève,
le mardi 22 novembre 2005, à 10 heures

Président: M. KERDOUN (Vice-Président)
puis: Mme BONOAN-DANDAN

SOMMAIRE

QUESTIONS DE FOND CONCERNANT LA MISE EN ŒUVRE DU PACTE INTERNATIONAL RELATIF AUX DROITS ÉCONOMIQUES, SOCIAUX ET CULTURELS (*suite*)

Projet d'observation générale sur le droit au travail (*suite*)

ADOPTION DU RAPPORT

Le présent compte rendu est sujet à rectifications.

Les rectifications doivent être rédigées dans l'une des langues de travail. Elles doivent être présentées dans un mémorandum et être également incorporées à un exemplaire du compte rendu. Il convient de les adresser, une semaine au plus tard à compter de la date du présent document, à la Section d'édition des documents officiels, bureau E.4108, Palais des Nations, Genève.

Les rectifications aux comptes rendus des séances publiques du Comité seront groupées dans un rectificatif unique qui sera publié peu après la session.

GE.05-45163 (F) 241105 251105

La séance est ouverte à 10 h 10.

QUESTIONS DE FOND CONCERNANT LA MISE EN ŒUVRE DU PACTE INTERNATIONAL RELATIF AUX DROITS ÉCONOMIQUES, SOCIAUX ET CULTURELS (point 3 de l'ordre du jour) (*suite*)

Projet d'observation générale sur le droit au travail (art. 6 du Pacte) (E/C.12/2003/7 pour les versions française et espagnole et E/C.12/2003/7/Rev.1 pour la version anglaise) (*suite*)

1. Le PRÉSIDENT invite les membres du Comité à poursuivre l'examen du projet d'observation générale sur le droit au travail, rappelant que les paragraphes 1 à 44 ont été examinés et, mis à part quelques points laissés en suspens, adoptés.

2. M. MALINVERNI s'étonne que la section dans laquelle sont inclus les paragraphes 45 à 56 soit intitulée «Recommandations aux États parties». À sa connaissance, une telle section ne figure pas dans les autres observations générales du Comité.

3. M. RIEDEL confirme que le Comité n'a pas pour habitude de consacrer une section de ses observations générales aux recommandations aux États parties, notant à ce propos qu'il serait bon de reprendre les titres et sous-titres de l'Observation générale n° 15 sur le droit à l'eau.

4. M. TEXIER (Rapporteur pour le projet d'observation générale), tout en étant prêt à harmoniser le projet d'observation générale sur le droit au travail avec le modèle des précédentes observations générales, propose de procéder néanmoins à l'examen des paragraphes 45 et suivants en attendant qu'il remanie selon que de besoin la présentation et l'ordre des paragraphes.

5. Après un échange de vues au cours duquel plusieurs membres du Comité se disent réticents à examiner les paragraphes hors de leur contexte, sans savoir dans quelle section des observations générales ils seront finalement placés, le PRÉSIDENT propose de suspendre la séance pour donner à M. Texier le temps de revoir la structure du projet d'observation générale.

6. *Il en est ainsi décidé.*

La séance est suspendue à 10 h 30; elle est reprise à 10 h 50.

7. *Mme Bonoan-Dandan prend la Présidence.*

8. M. TEXIER (Rapporteur) présente aux membres du Comité les diverses modifications qui seraient apportées au plan du projet d'observation générale sur le droit au travail; plusieurs titres ou intertitres seraient changés et plusieurs paragraphes seraient déplacés, de manière à rester fidèle au mode de présentation des précédentes observations générales.

9. M. RIEDEL propose que le paragraphe 45 de l'Observation générale n° 15 sur le droit à l'eau, tel quel ou légèrement modifié, soit placé en guise de chapeau avant le paragraphe 45 du projet d'observation générale sur le droit au travail.

10. M. MALINVERNI, estimant qu'il serait extrêmement difficile d'examiner convenablement le projet d'observation générale sur le droit au travail sans avoir sous les yeux le

texte remanié selon le nouveau plan, propose que le Comité reporte l'examen de ce projet en attendant que le secrétariat ait établi une version révisée propre.

11. Après un bref échange de vues à propos de la présentation de la version révisée, la PRÉSIDENTE dit que l'examen du projet d'observation générale sur le droit au travail est renvoyé à une séance ultérieure.

La séance est suspendue à 11 h 15; elle est reprise à 11 h 25.

ADOPTION DU RAPPORT (point 9 de l'ordre du jour) (E/C.12/2005/CRP.1)

12. M. KOLOSOV (Rapporteur), après avoir procédé à quelques modifications de forme, suggère d'examiner le rapport paragraphe par paragraphe.

Chapitre I

Paragraphes 1 à 9

13. *Les paragraphes 1 à 9 sont adoptés.*

Paragraphe 10

14. M. TIKHONOV (Secrétaire du Comité) dit que la liste des membres du Comité qui participeront au groupe de travail de présession devant se réunir avant la trentième-septième session sera complétée très prochainement.

Paragraphes 11 à 16

15. *Les paragraphes 11 à 16 sont adoptés.*

Paragraphe 17

16. M. TIKHONOV (Secrétaire du Comité) appelle l'attention des membres du Comité sur les dates des prochaines sessions, qui ont été modifiées par rapport aux années précédentes à la demande de la Division des services de conférence, de façon à éviter qu'un trop grand nombre d'organes tiennent leur session concomitamment.

17. *Le paragraphe 17 est adopté.*

Paragraphe 18

18. La PRÉSIDENTE appelle l'attention des membres du Comité sur le fait que le Canada présentera à la trente-sixième session du Comité deux rapports périodiques distincts, à savoir son quatrième rapport périodique (E/C.12/4/Add.15) et son cinquième rapport périodique (E/C.12/5/1), ce qui donnera lieu, pour la première fois dans l'histoire du Comité, à l'adoption de deux séries d'observations finales et recommandations concernant le même État partie à la même session. Elle propose donc d'ajouter une rubrique «cinquièmes rapports périodiques» et de mentionner la cote du cinquième rapport périodique du Canada.

19. *Le paragraphe 18, tel qu'il a été modifié, est adopté.*

Paragraphe 19

20. M. TIKHONOV (Secrétaire du Comité) informe les membres du Comité que le secrétariat a reçu récemment le cinquième rapport périodique de la Finlande (E/C.12/5/2), qui sera inscrit à l'ordre du jour de la trente-septième session du Comité et mentionné dans la liste des rapports qu'il est prévu d'examiner à cette session.

21. *Le paragraphe 19, tel qu'il a été modifié, est adopté.*

22. *Le chapitre I, tel qu'il a été modifié, est adopté.*

Chapitre II

Paragraphes 20 à 31

23. *Les paragraphes 20 à 31 sont adoptés.*

Paragraphe 32

24. M. ATANGANA propose de remplacer, aux première et deuxième lignes, le membre de phrase «sont généralement rendues publiques le dernier jour de la session» par «sont rendues publiques généralement le dernier jour de la session».

25. *Le paragraphe 32, tel qu'il a été modifié, est adopté.*

Paragraphes 33 à 39

26. *Les paragraphes 33 à 39 sont adoptés.*

Paragraphe 40

27. M. KERDOUN propose de remplacer, aux première et deuxième lignes, le membre de phrase «risque de jeter le discrédit sur toute la procédure de suivi et de saper ainsi» par «sape».

28. *Le paragraphe 40, tel qu'il a été modifié, est adopté.*

Paragraphes 41 à 53

29. *Les paragraphes 41 à 53 sont adoptés.*

30. M. MARCHÁN ROMERO suggère de remplacer dans le titre de la section I de la version espagnole, le mot «*observaciones*» par le mot «*comentarios*».

31. *Le titre de la section I, tel qu'il a été modifié dans la version espagnole, est adopté.*

Paragraphes 54 et 55

32. M. RIEDEL propose d'intervertir l'ordre des paragraphes 54 et 55.

Nouveau paragraphe 54

33. La PRÉSIDENTE suggère d'insérer à la fin du paragraphe la phrase suivante: «À cet égard, le Comité a adopté jusqu'à présent 18 observations générales.».

34. *Le nouveau paragraphe 54, tel qu'il a été modifié, est adopté.*

Nouveau paragraphe 55

35. *Le nouveau paragraphe 55 est adopté.*

Paragraphes 56 à 58

36. *Les paragraphes 56 à 58 sont adoptés.*

37. *Le chapitre II, tel qu'il a été modifié, est adopté.*

Chapitre III

Paragraphes 59 à 61

38. *Les paragraphes 59 à 61 sont adoptés.*

Paragraphe 62

39. M. KOLOSOV (Rapporteur) propose de supprimer la dernière phrase du paragraphe et de la remplacer par la phrase suivante: «Une représentante de Saint-Marin a demandé au Comité, à sa trente-cinquième session, de bien vouloir repousser à une session ultérieure l'examen de l'application des dispositions du Pacte dans l'État partie.».

40. *Le paragraphe 62, tel qu'il a été modifié, est adopté.*

41. *Le chapitre III, tel qu'il a été modifié, est adopté.*

Chapitre IV

Paragraphe 63

42. M. RIEDEL suggère d'insérer un appel de note après le mot «Chine», la note indiquant que le rapport initial de la République populaire de Chine traitait également de l'application du Pacte dans les régions administratives spéciales de Hong Kong et de Macao.

43. *Le paragraphe 63, tel qu'il a été modifié, est adopté.*

Paragraphe 64

44. M. KOLOSOV (Rapporteur) dit qu'il faut également mentionner dans ce paragraphe les rapports initiaux de l'Ouzbékistan et de la Bosnie-Herzégovine.

45. *Le paragraphe 64, tel qu'il a été modifié, est adopté.*

Paragraphes 65 et 66

46. *Les paragraphes 65 et 66 sont adoptés*.

47. *Le chapitre IV, tel qu'il a été modifié, est adopté*.

Chapitre V

48. *Le chapitre V est adopté*.

Chapitre VI

Sections A à D

49. *Les sections A à D sont adoptées*.

Section E

50. M. ABDEL-MONEIM suggère de remplacer le titre de la section E par le titre suivant: «Harmonisation des directives des organes conventionnels concernant l'établissement de rapports».

51. *Le titre de la section E, tel qu'il a été modifié, est adopté*.

52. *Le chapitre VI, tel qu'il a été modifié, est adopté*.

Chapitre VII

53. *Le chapitre VII est adopté*.

Annexes I à IX

54. *Les annexes I à IX sont adoptées*.

55. *L'ensemble du projet de rapport du Comité au Conseil économique et social, tel qu'il a été modifié, est adopté*.

La séance est levée à 12 h 45.